

La scolarité : sur une base mensuelle de 10 mois

Elle recouvre la participation aux dépenses non prises en charge par la ville de Dinan (constructions, annuités d'emprunts, équipements pédagogiques...) ainsi que tous les frais de fonctionnement et les cotisations de participation aux structures de l'Enseignement Catholique à l'exception de la cotisation APEL. *L'assurance individuelle corporelle est incluse.*

Les frais liés à des activités péri-éducatives (sorties, voyages...) sont demandés en complément.

Afin d'encourager les familles qui le peuvent à la solidarité à l'intérieur de nos écoles et à un meilleur équilibre budgétaire, nous vous proposons deux tarifs :

| | Tarif A | Tarif B |
|-----------------------|---------|---------|
| 1er et 2e enfant | 38 € | 35 € |
| 3e enfant et suivants | 25 € | 24.50 € |

La cantine : prix du repas pour l'année 2021/2022

Pour les enfants de **Dinan** : 4.10 €

Pour les enfants des **autres communes** : 4.62 €

Subvention cantine

Les familles de Dinan bénéficient d'une subvention communale, attribuée par enfant et par repas. Les parents qui n'y résident pas mais qui sont propriétaires d'un bien immobilier à Dinan, ou qui y sont installés à titre professionnel (artisans, commerçants, professions libérales) peuvent bénéficier du tarif Dinan. **Pour cela, il faut nous fournir obligatoirement une copie d'avis d'impôt foncier ou professionnel recto verso.** Sans ce document le tarif hors Dinan sera automatiquement appliqué.

Fournitures

Les enseignants fourniront les cahiers et les fichiers (lecture, mathématiques etc...) et livres de CP qui seront conservés par les élèves et facturés.

Il vous appartient de prévoir les autres fournitures selon les listes établies par chaque enseignant.

Mode de paiement

L'acompte pour réinscription de 50 € par enfant sera prélevé vers le 15 septembre.

Les contributions seront prélevées entre le 5 et le 10 du mois, d'octobre à juillet. Les consommations de repas et garderies vous seront facturées mensuellement, envoyées par mail et prélevées le mois suivant.

Nous vous demandons de bien vouloir retourner le mandat de prélèvement SEPA, dûment rempli et signé, accompagné de votre RIB. (les familles qui règlent déjà en prélèvement n'ont rien à remplir sauf en cas de changement de banque) *En cas de rejet de prélèvement des frais seront facturés.*

Garderie - étude

Nous vous proposons un service de garderie et une étude surveillée (et non dirigée) selon les horaires suivants :

| | | |
|----------|------------|---|
| Module 1 | de 7 h 30 | à 8 h 30 au tarif de 2,50 € (garderie) |
| Module 2 | de 16 h 45 | à 17 h 30 au tarif de 2,50 € (garderie et étude primaire) |
| Module 3 | de 17 h 30 | à 18 h 30 au tarif de 2,50 € (garderie) |
| Module 4 | de 18 h 30 | à 18 h 45 au tarif de 4 € (garderie) |

Tout module entamé est dû.

Il vous est demandé de respecter l'horaire de fin de journée (18 h 45) et de prévenir systématiquement en cas de retard.

Les familles qui connaissent des difficultés ne doivent pas hésiter à contacter le chef d'établissement, Madame BOSCHER, afin que soient trouvées des solutions compatibles avec leurs intérêts et ceux de l'école.

